



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Rhône

éducation
nationale



Belleville, le 29 août 2016

Circonscription
de Belleville

Téléphone :
04 74 66 20 68
Télécopie :
04 74 66 56 51

Mél : Ce.0692725m@ac-lyon.fr

111, rue de la République
BP156
69824 BELLEVILLE
Cédex
Affaire suivie par Mme
Facchi, IEN

L'Inspectrice de l'Education Nationale
Chargée de la Circonscription de Belleville

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs

Note de service spéciale **SECURITE**

Cette rentrée est marquée par l'exceptionnel dispositif de sécurité à mettre en œuvre dans les écoles de manière coordonnée et complémentaire avec les collectivités territoriales.

La sécurité dans les écoles est l'affaire de tous, aussi il s'agira pour vous directeurs de s'assurer que le PPMS et que toutes les consignes de sécurité soient connus et partagés par et avec tous les acteurs (enseignants, élus, ATSEM, AVS, EVS, PES, remplaçants, parents d'élèves, périscolaire...).

Des informations à ce sujet vous seront transmises lors de la réunion des directeurs, les documents seront en lien sur le site de la circonscription : www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/belleville.

Sachez cependant :

- Qu'un test alerte par SMS sera effectué le 31 août (vos numéros de portable ont été transmis à la PVS. Si ceux-ci ont changé, veuillez me le faire savoir dans les plus brefs délais),
- Qu'il s'agit de s'assurer de la connaissance du PPMS par tous les acteurs de l'école,
- Que les consignes de sécurité transmises par le ministère sont strictement applicables dans leur intégralité quelle que soit l'école et sa localité (il n'y a pas d'école susceptible d'échapper au risque) :
 - o Accueil des élèves par un adulte
 - o Vérification de l'identité des personnes extérieures
 - o Pas d'attroupement devant les établissements
 - o Contrôle visuel des sacs
 - o Affichages des consignes de sécurité
 - o Dispositif de sécurité
- Que 3 exercices PPMS doivent être programmés durant l'année dont un ayant pour thème « attentat intrusion » avant les vacances d'automne,

- Qu'il s'agira avec les élus et éventuellement avec la gendarmerie, d'identifier les travaux à prévoir pour la mise en sécurité des écoles,
- Qu'il faudra informer les familles de tout le dispositif de sécurité mis en œuvre pour et au sein de l'école.

Enfin compte tenu de la difficulté liée aux réseaux téléphoniques du territoire et à l'isolement de certaines écoles, nous procéderons en collaboration avec les mairies à l'établissement d'un listing téléphonique d'urgence (élus, habitants proches, EVS administrative...) afin qu'une alerte puisse être reçue ou transmise.

Si certaines de ces mesures peuvent sembler contraignantes, elles sont toutes nécessaires et se doivent d'être mises en œuvre par le représentant de l'état que vous êtes. Pour l'Etat, la sécurité est une exigence.

Je sais pouvoir compter sur votre professionnalisme et vous savez pouvoir compter sur l'accompagnement de l'équipe en cas de difficulté.

L'Inspectrice de l'Education nationale,
L. FACCHI